PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-660

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2026-11-03-00003 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés (2 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-11-02-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal CF GF 02 (1 page) Page 6

75-2026-11-02-00005 - Arrêté portant délégation générale de signature (2 pages) Page 8

75-2026-11-02-00007 - Arrêté portant nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints et délégation de signature à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris PCFAJ 04-05 (2 pages) Page 11

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-11-03-00003

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

La Directrice du Groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université
Regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu le code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019,

Vu le décret du 4 juillet 2022 nommant M. Nicolas REVEL directeur général de l'Assistante Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 5 juillet 2022,

Vu l'arrêté directorial 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les hôpitaux et PIC,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- **M. Aurélien MOLLARD**, adjoint à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

en vue de signer, au nom de la directrice du groupe hospitalo-universitaire et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial n° 75-2021-07-08-0005 susvisé).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Aurélien MOLLARD**, adjoint à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, et de **Hélène de BONNIÈRES**, secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants :

- **Anne-Gaëlle DANIEL**, Directrice des achats, du développement durable et de la logistique (DADDL),
- **Patrick LHERMITE**, Directeur de l'investissement et des services numériques (DISN),

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial n° 75-2021-07-08-0005 susvisé), pour les marchés publics à procédure adaptée, conformément aux seuils prévus au sein de l'AP-HP, et pour les marchés publics dont les montants dispensent des obligations de publicité et de mise en concurrence.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Patrick LHERMITE**, Directeur de l'investissement et des services numériques, en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés relevant de la DISN (commande de fournitures, de services et de travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial n° 75-2021-07-08-0005 susvisé), pour les marchés publics dont les montants dispensent des obligations de publicité et de mise en concurrence (article R. 2122-8), délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants :

- **Flore CHAUVET,** Directrice des Travaux et de la Maintenance à la Direction de l'investissement et des services numériques,
- **Eve BOUDON**, Directrice des équipements à la Direction de l'investissement et des services numériques,
- **Sylvie CITERNE,** Directrice de l'informatique à la Direction de l'investissement et des services numériques,

ARTICLE 4 :
En cas d'absence ou d'empêchement de **Anne-Gaëlle DANIEL**, Directrice des achats, du développement durable et de la logistique, en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés relevant de la DADDL (commande de fournitures et services mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial n° 75-2021-07-08-0005 susvisé), pour les marchés publics dont les montants dispensent des obligations de publicité et de mise en concurrence (article R. 2122-8), délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants :

- **Sébastien GASC**, Directeur adjoint des achats, du développement durable et de la logistique,

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n° 75-2022-07-08-0005 modifié susvisé portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Christine WELTY, Directrice du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2026-01-23-00001 du 23 janvier 2026 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 3 novembre 2026

La Directrice
du Groupe hospitalo-universitaire
AP-HP.Sorbonne Université

SIGNE LE 03/11/2026

Signature électronique
Christine WELTY
Christine WELTY

2/2

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-02-00010

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal CF GF 02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Art. 1er Délégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État,

Monsieur Charles RAVET, administrateur de l'État,

Madame Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État,

Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État,

Monsieur Olivier WINCKLER, administrateur de l'État,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2•. Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 31 août 2026 (n° 75-2026-08-31-00006) et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 31 août 2026 (n° 75-2026-512).Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 2 novembre 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-02-00005

Arrêté portant délégation générale de signature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État, responsable du pôle gestion fiscale ;

- Monsieur Olivier WINCKLER administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion fiscale ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 31 août 2026 (n° 75-2026-08-31-00012) et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-512).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 2 novembre 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-02-00007

Arrêté portant nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints et délégation de signature à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris PCFAJ 04-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Arrêté portant nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints et délégation de signature

Le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête

Article 1er

Est nommée conciliatrice départementale à compter du 2 novembre 2026 :

- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État ;

Sont nommés conciliatrices départementales adjointes et conciliateurs départementaux adjoints :

- Olivier WINCKLER, administrateur de l'État ;

- Camille ALBERTI, administratrice des finances publiques adjointe ;

- Virginie BOUHADANA, administratrice des finances publiques adjointe ;

- Sylvie GEOFFRAY, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Claire MONTBARBON, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Christophe MULLER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Anne VILLIERS, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Laetitia BALLIS, inspectrice principale des finances publiques ;
- Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des finances publiques ;
- Carole CONTOUT-COGNET, Inspectrice principale des finances publiques ;
- Amélie KERAUDREN, inspectrice principale des finances publiques ;
- Maël MANDIN, Inspecteur principal des finances publiques ;
- Marie-Laure MORISOT, Inspectrice principale des finances publiques ;
- Sabine SCHMITT, inspectrice principale des finances publiques ;
- Dominique SERGI, inspecteur principal des finances publiques ;
- Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux conciliateurs et conciliatrices désignés à l'article 1er.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace :
- le précédent arrêté de désignation en date du 31 août 2026 (n° 75-2026-08-31-00009) publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de de Paris le 31 août 2026 (n° 75-2026-513)
- la précédente délégation en date du 31 août 2026 (n° 75-2026-08-31-00019) publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 31 août 2026 (n° 75-2026-512).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 2 novembre 2026

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER